



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025 À 19 H 30

Ce document constitue le projet de procès-verbal envisagé pour la séance ordinaire du conseil. Ce projet peut être modifié en tout temps avant son adoption, notamment par le retrait de sujet(s). Les titres des résolutions peuvent également être revus. Seule la version finale adoptée dans le procès-verbal montre les décisions du conseil.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jeffrey Smallwood, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

11-301-25	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 24 novembre 2025. Il est 19 h XX.

Adoptée à l'unanimité.

11-302-25	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

- 11-301-25 Ouverture de la séance
- 11-302-25 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 11-303-25 Adoption des procès-verbaux

4. Patrouille municipale

- 11-304-25 Renouvellement de contrat - Agence de sécurité pour le service de la patrouille municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – deuxième année d'option

5. Développement communautaire

- 11-305-25 Demande de subvention – Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé

6. Urbanisme

- 11-306-25 Demande de prolongation de permis - Installation de classes mobiles - McGill
- 11-307-25 Demande d'installation d'éclairage temporaire dans le stationnement temporaire – lot 3 111 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

7. Services techniques

- 11-308-25 Octroi de contrat de services professionnels d'ingénierie - Plans et devis pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Tremblay (de la rue Antoine St-Denis à la rue Aumais)
- 11-309-25 Ratification de l'adjudication de contrat par la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglacage – saison 2025-2026 – Regroupement de l'Île de Montréal
- 11-310-25 Autorisation de paiement – conduite de refoulement municipale (servitude terrain de l'hôpital)
- 11-311-25 Autorisation de paiement - Travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212
- 11-312-25 Décompte progressif numéro 1 - Travaux d'aménagement de la rue Lalonde et d'un nouveau stationnement au parc Lalonde
- 11-313-25 Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un pavillon au parc Lalonde
- 11-314-25 Décompte progressif numéro 6 - Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)

8. FINANCES

- 11-315-25 Désignation d'un signataire autorisé (chèques et effets négociables) et abrogation de la résolution numéro 11-291-13
- 11-316-25 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière
- 11-317-25 Adoption des comptes

9. Administration et greffe

- 11-318-25 Modification de la date de la séance du conseil du mois de décembre 2025
- 11-319-25 Appel de candidatures aux citoyens pour former le comité consultatif d'urbanisme à la Ville
- 11-320-25 Signature d'une entente - École primaire du Bout-de-l'Isle
- 11-321-25 Nomination d'un maire suppléant
- 11-322-25 Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération pour une période de 4 ans rétroactivement au 13 novembre 2025
- 11-323-25 Toponymie / Parc / Ajout de toponyme à la liste officielle de la Ville

10. Ressources humaines**11. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 11-324-25 Dépôt du projet de règlement de zonage numéro 874-3 modifiant le règlement de zonage numéro 874 afin d'y intégrer diverses dispositions relatives aux usages, aux normes de construction et aux affichages
- 11-325-25 Adoption du premier projet de règlement de zonage numéro 874-3 modifiant le règlement de zonage numéro 874 afin d'y intégrer diverses dispositions relatives aux usages, aux normes de construction et aux affichages

12. Dépôt de documents**13. Levée de la séance**

- 11-326-25 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a XX personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h XX et s'est terminée à 19 h XX se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	-

2 ^e Intervenant(e)	-
3 ^e Intervenant(e)	-

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

11-303-25	Adoption des procès-verbaux
-----------	-----------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

11-304-25	Renouvellement de contrat - Agence de sécurité pour le service de la patrouille municipale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue – deuxième année d'option
-----------	---

ATTENDU la résolution numéro 12-344-23 octroyant le contrat pour le service de patrouille municipale à la firme TRANSPORT DE VALEURS CENTURION INC. pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour la patrouille municipale avec trois (3) années d'option;

ATTENDU QUE le contrat en vigueur pour la fourniture d'une agence de sécurité pour le service de la patrouille municipale se termine le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services rendus par la firme;

ATTENDU la recommandation du superviseur à la patrouille municipale à l'effet de se prévaloir de la deuxième année d'option pour le renouvellement du contrat avec l'agence de sécurité du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 (deuxième année d'option);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

DE SE PRÉVALOIR de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour la patrouille municipale

de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour un montant d'environ 340 000 \$ (taxes comprises);

Le montant accordé sera limité à environ 310 000 \$ (taxes nettes) pour respecter le budget prévu pour l'exercice 2026, sous réserve de son approbation par le conseil municipal.

D'AUTORISER la dépense nette de 310 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-290-00-451 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

11-305-25	Demande de subvention – Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé
-----------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme notamment de subvention;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de subvention de la part de l'*Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé*, datée du 30 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la somme de 6 438,15 \$ à titre d'appui financier à l'*Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé* pour leur saison 2025-2026 en raison de la participation de 27 joueurs et résidents de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, à même le poste budgétaire numéro 02-701-10-991 du fonds général.

QUE le chèque soit émis au nom de la *Fédération de Hockey Mineur Lakeshore/Lakeshore Minor Hockey Federation*.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

11-306-25	Demande de prolongation de permis - Installation de classes mobiles - McGill
-----------	--

ATTENDU QUE la Ville a reçu, le 17 octobre 2025, une demande de l'université McGill – Campus Macdonald afin de prolonger le permis d'installation de modules de classes temporaires sur le territoire de l'université, pour une durée d'un (1) an;

ATTENDU QU' il s'agit d'une solution temporaire pour maintenir l'enseignement planifié durant les travaux de construction dans les bâtiments voisins;

ATTENDU QUE les modules de classes temporaires seront désinstallés au courant l'année 2026, lorsque les travaux seront complétés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'université McGill à prolonger le permis d'installation des modules de classes temporaires pour une durée d'un (1) an sur le campus Macdonald afin de permettre à l'établissement d'enseignement de maintenir l'enseignement planifié pour l'année à venir.

Adopté à l'unanimité.

11-307-25	Demande d'installation d'éclairage temporaire dans le stationnement temporaire – lot 3 111 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
------------------	---

ATTENDU l'entreprise MDA a aménagé un stationnement temporaire pour ses employés dans le cadre des travaux relatifs à l'agrandissement de leurs installations;

ATTENDU QU' afin d'assurer la sécurité de la circulation dans le stationnement, l'entreprise souhaite installer un éclairage temporaire;

ATTENDU la réception d'une demande à cet effet datée du 22 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

QUE la Ville émette une lettre de tolérance sur réception de tous les documents requis, sous réserve que l'éclairage soit conforme aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 874* et du *Règlement numéro 757 concernant le contrôle de l'éclairage extérieur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

11-308-25	Octroi de contrat de services professionnels d'ingénierie - Plans et devis pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Tremblay (de la rue Antoine St-Denis à la rue Aumais)
------------------	--

ATTENDU la mise à jour du *Plan d'intervention*, il y a lieu de procéder à la réfection des infrastructures municipales sur la rue Tremblay (de la rue Antoine St-Denis à la rue Aumais);

ATTENDU QUE la Ville doit retenir les services d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Tremblay (de la rue Antoine St-Denis à la rue Aumais);

ATTENDU QUE la Ville a octroyé le mandat à la firme TÉTRA TECH QI INC. pour procéder à l'étude d'avant-projet pour le drainage du secteur nord;

ATTENDU QUE la Ville considère que cette firme possède l'expertise pour procéder à la préparation des plans et devis des travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Tremblay (de la rue Antoine St-Denis à la rue Aumais), en tenant compte de leur bonne connaissance du secteur et des enjeux;

ATTENDU la réception d'une offre de services datée du 6 novembre 2025 de la firme TÉTRA TECH QI INC. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Tremblay (de la rue Antoine St-Denis à la rue Aumais);

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville à l'effet d'octroyer le contrat à la firme TÉTRA TECH QI INC.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme TÉTRA TECH QI INC. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur la rue Tremblay (de la rue Antoine St-Denis à la rue Aumais), pour un montant de 44 207,89 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 6 novembre 2025;

D'AUTORISER une dépense nette de 40 367,69 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11-309-25

Ratification de l'adjudication de contrat par la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglacage – saison 2025-2026 – Regroupement de l'Île de Montréal

ATTENDU QUE la résolution numéro 03-077-25 confirmant l'adhésion de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au regroupement des municipalités de l'Île de Montréal pour le programme d'achats regroupés par la Ville de Montréal relativement au sel de déglacage – saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU QUE selon les résultats obtenus à la suite de l'appel d'offres de la Ville de Montréal, l'entreprise SEL WINDSOR LTÉE a fourni

la soumission la plus avantageuse (96,51 \$/tm hors taxes, incluant la livraison);

ATTENDU QUE la Ville a demandé une quantité de mille quatre cents (1400) tonnes métriques;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet de ratifier l'octroi de contrat à l'entreprise SEL WINDSOR LTÉE;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

DE RATIFIER l'octroi de contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2025-2026 à l'entreprise SEL WINDSOR LTÉE pour un prix unitaire de 96,51 \$ la tonne métrique, incluant les frais de transport, pour un montant total de 155 347,32 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense maximale de 66 242,67 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025, à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-626 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11-310-25	Autorisation de paiement – conduite de refoulement municipale (servitude terrain de l'hôpital)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-159-25 rejetant les soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de la conduite de refoulement municipale existante à la station de pompage du développement immobilier Square Bellevue;

ATTENDU QUE la Ville voulait procéder aux travaux ci-dessus mentionnés en régie;

ATTENDU QU' à la demande du directeur des travaux publics, l'entreprise EXCAVATION MONTPETIT INC. a effectué des travaux d'exploration de la conduite de refoulement municipale;

ATTENDU la réception de la facture numéro 7803 de l'entreprise EXCAVATION MONTPETIT INC., émise en date du 20 août 2025, au montant de 19 483,13 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville de procéder au paiement de la facture numéro 7803;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 7803, pour un montant total de 19 483,13 \$ (taxes incluses), à l'entreprise EXCAVATION MONTPETIT INC. pour les travaux d'exploration de la conduite de refoulement municipale, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

11-311-25	Autorisation de paiement - Travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 09-263-25 octroyant un contrat à l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9576 QUÉBEC INC.) pour les travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212, au montant de 74 377,33 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception de la facture numéro 3826 datée du 4 novembre 2025, au montant de 74 377,33 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville de procéder au paiement de la facture numéro 3826;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 3826 au montant de 74 377,33 \$ (taxes incluses), à l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9576 QUÉBEC INC.) pour les travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

11-312-25	Décompte progressif numéro 1 - Travaux d'aménagement de la rue Lalonde et d'un nouveau stationnement au parc Lalonde
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 07-211-25 octroyant un contrat à l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9576 QUÉBEC INC.) pour les travaux d'aménagement de la rue Lalonde et d'un nouveau stationnement au parc Lalonde, au montant de 132 221,25 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 daté du 31 octobre 2025, au montant de 51 738,75 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville de procéder au paiement de la facture numéro 3827;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 51 738,75 \$ (taxes incluses), à l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9576 QUÉBEC INC.), à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

11-313-25	Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un pavillon au parc Lalonde
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 03-065-25 octroyant un contrat à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE pour la construction d'un pavillon au parc Lalonde pour un montant de 649 263,82 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 3 totalisant un montant de 526 308,32 \$ (taxes incluses) ont été approuvés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QU' une retenue spéciale au montant de 25 000\$ (avant taxes) pour les frais de retard et un frais pour l'occupation du domaine public (2 000\$), soit un montant total de 27 000\$ (avant taxes), a été déduit du montant à payer;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 4 d'un montant de 88 507,29 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 5 novembre 2025 par Mme Sonia Gagné, architecte de la firme PROVENCHER ROY, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 4;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 88 507,29 \$ (taxes incluses) à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE, à même le règlement d'emprunt numéro 850, approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 23 août 2023.

Adoptée à l'unanimité.

11-314-25	Décompte progressif numéro 6 - Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-153-25 octroyant un contrat à l'entreprise GÉRALD THÉORÊT INC. pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne), pour un montant de 1 861 864,93 \$ (taxes incluses);

ATTENDU les décomptes progressifs numéros 1 à 5 totalisant un montant de 1 493 671,93 \$ (taxes incluses) ont été approuvés par résolutions du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 6 au montant de 105 419,29 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 3 novembre 2025 par M. Dominique Charbonneau, ingénieur, chargé de projet de la firme GÉNIPUR INC., afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 6;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 6;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 105 419,29 \$ (taxes incluses) à l'entreprise GÉRALD THÉORÊT INC., à même le règlement d'emprunt numéro 872, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

8. FINANCES

11-315-25	Désignation d'un signataire autorisé (chèques et effets négociables) et abrogation de la résolution numéro 11-291-13
------------------	---

ATTENDU l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipulant que « les chèques et effets négociables sont signés par le maire et le trésorier »;

ATTENDU l'entrée en fonction de monsieur Michel Boudreault à titre de maire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en date du 13 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

QUE les affaires bancaires de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (la Ville) seront transigées à la Banque de Montréal (la Banque). Monsieur le maire Michel Boudreault, et le trésorier, directeur des Services administratifs, Monsieur Burak Tuncay sont autorisés à signer tout document relatif au compte de la Ville.

La Banque est autorisée à payer et à accepter tous chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, ordres de paiement et autres effets signés, tirés, acceptés pour la Ville conjointement par Monsieur le maire Michel Boudreault et le trésorier et directeur des services administratifs, Monsieur Burak Tuncay, et de plus, à accepter en dépôt aux billets à ordre, lettres de change, ordres de paiement et autres effets endossés pour et au nom de la Ville par ces mêmes personnes ou portant la mention, apposée au moyen d'un tampon ou autrement, << POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE >> ou toute autre mention équivalente.

QU'en l'absence de monsieur le Maire, Michel Boudreault, monsieur le directeur général Martin Bonhomme soit autorisé à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits effets négociables de la de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue conjointement avec le trésorier et directeur des services administratifs, Monsieur Burak Tuncay.

D'ABROGER la résolution numéro 11-291-13.

Adoptée à l'unanimité.

11-316-25	Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière
-----------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière afin de supporter la 36^e édition de l'événement communautaire « Solstice Jam », datée du 3 octobre 2025;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière du Comptoir alimentaire de Sainte-Anne-de-Bellevue, datée du 20 novembre 2025, dans le cadre du concert-bénéfice « The Solstice Jam »;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière pour l'année 2025-2026 de la part du Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'Île (CABOI), datée du 6 octobre 2025;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la Politique de dons de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la location gratuite de la grande salle du Centre Harpell dans le cadre du concert-bénéfice « The Solstice Jam » qui se tiendra le 13 décembre 2025 au Centre Harpell;

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la somme de 1 000,00 \$ à titre d'appui financier au Comptoir alimentaire de Sainte-Anne-de-Bellevue dans le

cadre du concert-bénéfice « The Solstice Jam » qui se tiendra le 13 décembre 2025 au Centre Harpell, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-993 du fonds général;

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la somme de 250,00 \$ à titre d'appui financier au Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'Île (CABOI) pour l'année 2025-2026, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11-317-25	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 2 octobre 2025 au 24 novembre 2025;

2 431 487,62 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2025;

3 851 342,00 \$

Total :

6 282 829,62 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 13 septembre 2025 au 7 novembre 2025;

604 190,25 \$

9. ADMINISTRATION ET GREFFE

11-318-25	Modification de la date de la séance du conseil du mois de décembre 2025
------------------	---

ATTENDU QUE la séance ordinaire du mois de décembre 2025 est prévue le lundi 8 décembre à 19 h 30;

ATTENDU la proximité de cette date avec la séance ordinaire du mois de novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

DE REPORTER la séance ordinaire du mois de décembre au lundi 15 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

11-319-25	Appel de candidatures aux citoyens pour former le comité consultatif d'urbanisme à la Ville
-----------	--

ATTENDU la résolution numéro 01-018-24 nommant les membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme de la Ville jusqu'au 30 septembre 2025;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un appel de candidature afin de nommer des citoyens au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à un appel de candidatures afin de recruter des citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme.

DE FIXER la date limite de réception des candidatures au 9 janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

11-320-25	Signature d'une entente - École primaire du Bout-de-l'Isle
-----------	---

ATTENDU QUE l'École primaire du Bout-de-l'Isle doit préparer chaque année un plan d'évacuation d'urgence;

ATTENDU QUE la directrice de l'école demande au conseil, l'autorisation de pouvoir utiliser le chalet du parc Aumais à titre de refuge, lors d'une évacuation urgente des usagers de l'école;

ATTENDU QUE l'entente avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) soit entérinée par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre l'École primaire du Bout-de-l'Isle et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'AUTORIER la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11-321-25	Nomination d'un maire suppléant
-----------	--

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur le conseiller Ryan Young comme maire suppléant pour la période du 25 novembre 2025 au 28 février 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

11-322-25	Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération pour une période de 4 ans rétroactivement au 13 novembre 2025
------------------	--

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

DE MANDATER monsieur le maire, Michel Boudreault, à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville. Ce mandat est d'une durée de 4 ans, soit jusqu'à la prochaine élection municipale.

Adoptée à l'unanimité.

11-323-25	Toponymie / Parc / Ajout de toponyme à la liste officielle de la Ville
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a compétence en matière de parcs conformément à la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer le parc situé en bordure de la rue Frédéric-Back qui a été construit en 2025;

ATTENDU QUE le chêne représente l'arbre associé à l'œuvre la plus célèbre de M. Frédéric Back, peintre illustrateur et réalisateur du court métrage « L'homme qui plantait des arbres », gagnant d'un Oscar;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer le parc « Parc des Chênes »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

DE DONNER le nom de *Parc des Chênes* au parc situé en bordure de la rue Frédéric-Back;

D'AUTORISER la greffière à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser le nom du *Parc des Chênes*.

Adoptée à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11-324-25	Dépôt du projet de règlement de zonage numéro 874-3 modifiant le règlement de zonage numéro 874 afin d'y intégrer diverses dispositions relatives aux usages, aux normes de construction et aux affichages
-----------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Michel Boudreault, maire dépose le premier projet du règlement numéro 874-3 modifiant le règlement de zonage numéro 874 afin d'y intégrer diverses dispositions relatives aux usages, aux normes de construction et aux affichages.

11-325-25	Adoption du premier projet de règlement de zonage numéro 874-3 modifiant le règlement de zonage numéro 874 afin d'y intégrer diverses dispositions relatives aux usages, aux normes de construction et aux affichages
-----------	---

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 874 est en vigueur depuis le 24 avril 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender le *Règlement zonage numéro 874* afin d'y intégrer diverses dispositions relatives aux usages, aux normes de construction et aux affichages;

ATTENDU QUE ce règlement intègre des dispositions qui visent principalement à corriger certains oublis ou des omissions qui ont eu lieu dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme et du remplacement du règlement de zonage. Certaines de ces dispositions sont des règles de concordance aux termes de la législation applicable.

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller

Appuyé par monsieur le conseiller

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 874-3 dont copie est jointe en annexe « A ».

DE FIXER la date de l'assemblée de consultation publique en janvier 2026, laquelle sera annoncée par avis public.

Adoptée à l'unanimité.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 2 octobre 2025 au 24 novembre 2025;
- Liste des commandes au 31 octobre 2025;
- Procès-verbal de la consultation publique tenue le 2 septembre 2025 relativement aux projets de règlements numéros 874-1, 874-2, 865-1 et 798-7;
- Considérant l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) lequel prévoit l'obligation des membres du conseil municipal de procéder au dépôt de leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection;

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de monsieur le maire Michel Boudreault et de messieurs les conseillers Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-326-25	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h XX.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Boudreault
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-307672 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-307667 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 24 novembre 2025 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le ____ novembre 2025.

Michel Boudreault, Maire

Me Caroline Plourde, greffière